Image not found or type unknown

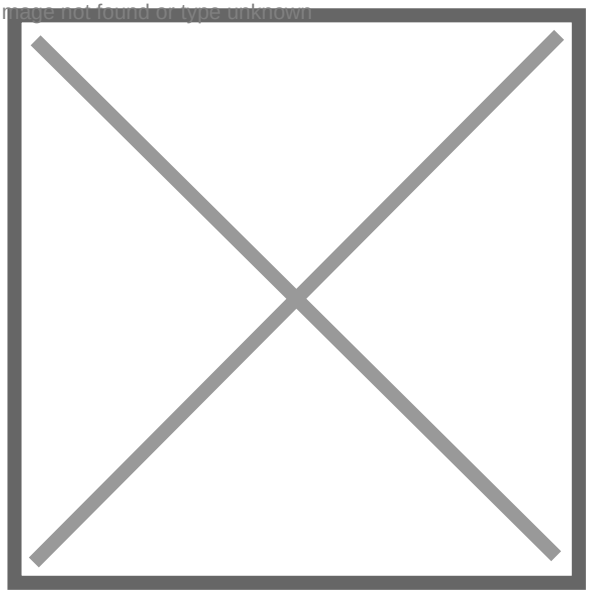

Frais funéraires, qui paye ?

Par **behn**, le **06/06/2010** à **21:36**

Bonjour,

Le père de mes enfants (nous étions divorcés) est décédé. Sa famille a décidé une incinération (malgré la loi de déc 2008 qui dit que ce doit être une volonté de la part du défunt) et la facture des frais funéraires est au nom de sa maman.

Mes enfants se sont opposés (1 majeur et 4 mineurs) à cette incinération sans être entendus. Malgré notre oposition, ces frais ont été payés par le notaire. La demande venait de la maman (mamie des enfants), ceux ci étaient contre.

Ont ils l'obligation de payer ? Peut on faire appel à un tribunal ?

Merci pour vos réponses. Mes enfants en souffrent encore, d'autant que la famille a "volé" ce qui était dans son appartement sans l'accord des héritiers, mes enfants.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés